



Jean-Claude JANSEN
Expert-Comptable & Commissaire aux Comptes

UNGE
45, rue Louis Blanc
92400 COURBEVOIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Inscrit au Tableau de l'ordre des Experts-Comptables de la Région d'Alsace
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Colmar
Adresse : 16 rue Eugène Delacroix – 67200 STRASBOURG
Tél. 03 88.28.27.28 – Fax. 03 88 28.00.19
e-mail : [jcyjansen@figelor.com](mailto:jcjansen@figelor.com)
Siret n° 488 909 482 00025 – APE 6920Z – FR 914 889 094 82
CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES 63010965880

UNGE
45, rue Louis Blanc
92400 COURBEVOIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Union National des Géomètres-Experts - UNGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Union National des Géomètres-Experts - UNGE à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les comptes présentés correspondent aux comptes nationaux de l'Union National des Géomètres-Experts et aux données fiscalisée des régions ;
- Les charges et les produits concernant les rencontres nationales organisées en début d'année, sont comptabilisés au cours de l'année même de l'évènement. Il n'y a pas de rattachement à l'exercice antérieur.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces principes et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Union National des Géomètres-Experts

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Union National des Géomètres-Experts à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Directeur.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives

lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'Union National des Géomètres-Experts.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg, le 17 janvier 2018

Jean-Claude JANSEN
Commissaire aux Comptes



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2017	Net au 31/12/2016
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	5 653	5 653		
Immobilisations corporelles	24 221	7 157	17 064	2 570
Immobilisations financières	117 730		117 730	112 780
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	147 603	12 809	134 794	115 350
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	18 188		18 188	7 831
Créances				
Usagers et comptes rattachés	183 144	12 792	170 352	112 067
Autres	37 846		37 846	368 624
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	617 009		617 009	594 065
Caisse				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	856 187	12 792	843 395	1 082 588
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	34 269		34 269	13 021
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	34 269		34 269	13 021
TOTAL GENERAL	1 038 059	25 601	1 012 458	1 210 959

Legs nets à réaliser :

acceptés par les organes statutairements compétents
autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre :

Bilan passif

	au 31/12/2017	au 31/12/2016
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	411 914	411 914
Report à nouveau	251 060	224 024
Résultat de l'exercice	30 812	27 037
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	693 787	662 974
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	693 787	662 974
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	348	521
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	144 485	161 517
Autres (*)	90 857	383 397
TOTAL DETTES	235 691	545 434
Produits constatés d'avance	82 980	2 550
TOTAL GENERAL	1 012 458	1 210 959

(*) AUTRES

Dettes sociales	70 649	55 636
Dettes envers les instituts	20 208	327 761

(1) Dont à plus d'un an (a)

Dont à moins d'un an (a)

318 671

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

348

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2017	Exercice N-1 31/12/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		45 097
Production stockée	263 128	214 351
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Cotisations		
Dons et autres produits	574 338	568 834
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	84 603	122 594
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)	922 068	950 876
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes		
Impôts, taxes et versements assimilés	648 671	712 386
Rémunérations du personnel	6 198	2 922
Charges sociales	172 836	152 635
Dotations aux amortissements	65 075	56 396
Subventions accordées par l'association	15 990	2 887
Autres charges	164	2 306
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	908 834	929 532
RESULTAT D'EXPLOITATION	13 135	21 344
PRODUITS FINANCIERS	25 829	25 270
CHARGES FINANCIERES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 617	27 514
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 815	42 558
IMPOTS SUR LES BENEFICES	5 154	4 534
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	30 812	27 037

COMPTES ANNUELS

2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : UNION NAT° DES GEOMETRES-EXPERTS U.N.G.E.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 1 012 458 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 30 812 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/01/2018 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur (CRC 2009-10 du 03 décembre 2009).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CRC 2009-10 du 03 décembre 2009 - Comptabilisation des cotisations :

Il est rappelé que le fait générateur de la cotisation est l'encaissement effectif de celle-ci sauf si l'organisation syndicale justifie un droit d'agir en recouvrement.

L'UNGE justifie un droit à agir en recouvrement dès lors qu'il est observé un retard ou une absence de recouvrement. Aussi, le fait générateur retenu est la validation de l'appel de cotisation par l'adhérent.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 5 760 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Suite à la réforme territoriale, un traité de fusion des chambres départementales-régionales et UNGE est en cours de réalisation effet rétroactif 1/1/2018.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 653			5 653
Immobilisations incorporelles	5 653			5 653
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers		2 158		2 158
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 529	15 534		22 063
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	6 529	17 692		24 221
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	110 980			110 980
- Autres titres immobilisés	1 200			1 200
- Prêts et autres immobilisations financières	600	5 550	600	5 550
Immobilisations financières	112 780	5 550	600	117 730
ACTIF IMMOBILISE	124 961	23 242	600	147 603

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports		17 692	5 550	23 242
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		17 692	5 550	23 242
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions			600	600
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			600	600

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 653			5 653
Immobilisations incorporelles	5 653			5 653
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers		92		92
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 959	3 106		7 065
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 959	3 198		7 157
ACTIF IMMOBILISE	9 611	3 198		12 809

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 260 808 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 550		5 550
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	183 144	183 144	
Autres	37 846	37 846	
Charges constatées d'avance	34 269	34 269	
Total	260 808	255 258	5 550

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	24 800
CHARGES SOCIALES - PRODUITS A RECEV	1 226
REVERSEMENT COT REGIONALES	0
REVERSEMENT COT DEPARTEMENTALES	0
COTISATIONS REGIONALES EX ANTERIEUR	15 844
COTISATIONS VISAGE EX ANTERIEURS	3 054
Total	44 724

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 318 671 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	348	348		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	144 485	144 485		
Dettes fiscales et sociales	70 649	70 649		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	20 208	20 208		
Produits constatés d'avance	82 980	82 980		
Total	318 671	318 671		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

Montant

FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	90 057
INTERETS COURUS A PAYER	348
DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER	5 783
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	2 504
FORMATION PROFESSIONNELLE CAP	2 428
TAXE D APPRENTISSAGE CAP	1 138
Total	102 258

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	34 269		
Total	34 269		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	82 980		
Total	82 980		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par marché géographique

31/12/2017

TOTAL**837 465**

Ressources de l'année 2017 :

Cotisations au niveau national	= 509 681 €
Levées fiscalisées régionales	= 64 657 €
Autres produits (agendas, formations, autres...)	= 263 127 €
Sous total (I)	= 837 465 €
Divers contributions	= 10 000 €
Conventions partenariats	= 34 417 €
Remboursements (APGTP,...)	= 49 617 €
Autres	= 3 €
Produits financiers	= 25 829 €
Sous total (II)	= 119 866 €
Total des ressources	= 957 331 €

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 280 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Charges et Produits exceptionnels

Notes sur le compte de résultat

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	900	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	432	
Autres charges	3 283	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 617
TOTAL	4 615	1 617